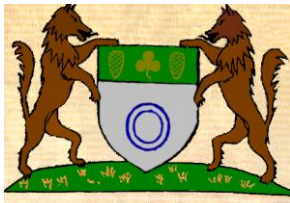


Département du Rhône

**Mairie de
CHAUSSAN**



**Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal
du 02 octobre**

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 02 octobre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 septembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence ; M Grange Christophe

Excusés

Mme Raboisson Croppi Laurence

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Chantal Besson

Secrétaire de séance : Laurence Martini

**Le Procès-verbal du 04 septembre est présenté au Conseil Municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité**

❖ DELIBERATIONS

1. Demande de subvention mode doux

Dans le cadre de la politique conduite par la municipalité en matière de sécurité routière et en faveur du développement des déplacements doux, Monsieur le Maire propose de solliciter

un fond de concours de la Communauté de Communes au titre de l'enveloppe Voirie mode doux / actif.

Monsieur le Maire précise que ces travaux concernent la continuité du cheminement mode doux / actif de la route du Perret pour rejoindre l'abris bus situé sur la RD 34 et que ces aménagements visent à sécuriser les déplacements.

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes d'aide doivent être transmises à la COPAMO sur la base d'un dossier complet.

Montant des travaux : 40 135.70 € HT

Montant de la subvention demandée : 20 067.85€ soit 50%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande de demande de subvention auprès de la COPAMO

Sollicite auprès de la COPAMO le versement d'une subvention, au titre de l'enveloppe Voirie mode doux

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

2. Délégués du MIMO

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du MIMO

Vu l'article indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du MIMO

Vu la démission de Marie-Gabrielle Lagardette conseillère municipale et déléguée suppléante au MIMO

Monsieur Nicolas Aymard est candidat titulaire

Monsieur Luc Chavassieux est candidat suppléant

Délégué Titulaire :

Monsieur Nicolas Aymard : 14 voix

Monsieur Nicolas Aymard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Délégué Suppléant :

Monsieur Luc Chavassieux 14 voix

Monsieur Luc Chavassieux, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne le délégué titulaire : Monsieur Nicolas Aymard

Désigne le délégué suppléant : Monsieur Luc Chavassieux

3. Désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le conseil municipal,

Vu la démission de Marie-Gabrielle Lagardette conseillère municipale et membre de la CAO,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

En l'application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats

Le Président : Luc Chavassieux

3 délégués titulaires : Laurence Martini / Christophe Grange / Jean-Jacques Charvolin

3 délégués suppléants : Alain Rolland / Didier Guyot / Chantal Besson

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sont nommés à la CAO

Luc Chavassieux comme président

Laurence Martini / Christophe Grange / Jean Jacques Charvolin comme délégués titulaires

Alain Rolland / Didier Guyot / Chantal Besson comme délégués suppléants

4. Subventions aux associations

Vu le Budget Primitif 2023

Vu les crédits affectés au compte 6574 - subventions de fonctionnement - s'élevant à 15 000€,

Considérant que 3 460€ ont été voté depuis le 1^{er} janvier 2023

Considérant les crédits restants, il convient d'attribuer le montant des subventions aux associations pour l'année 2023

Entendu les demandes de subventions suivantes :

❖ COMAC

Objectif : participation à hauteur de 50% de la facture du service d'ordre

Montant proposé : 600 €

❖ Coopérative scolaire

Objectif de l'association : coopérative scolaire

Public visé : enfants de l'école

Objet de la demande : financement des activités pédagogique

Montant de la subvention demandée : pas de montant demandé

Montant proposé : 1 500€

Motivation de la commission : 12 € par enfant (même montant qu'en 2022) avec un seuil minimum à 1 500€

❖ **Association des familles**

Objectif de l'association : activité pour les familles du village / vie du village

Public visé : enfants / adultes / familles

Objet de la demande : activité pour les enfants le mercredi et samedi atelier terre et scrapbooking

Activité pendant les vacances scolaires pour les enfants. Continuité des activités existantes

Montant de la subvention demandée : 1 000€ sur un budget total de 13 088€

Montant proposé : 1 000€

❖ **Ecole de musique Mornant Chaussan**

Objectif de l'association : enseignement de la musique

Public visé : enfants et adultes

Objet de la demande : Favoriser la musique pour tous

Montant de la subvention demandée : 3 500€

Montant proposé : 3 500€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de verser les subventions dont les montants sont précisés ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Tableau récapitulatif des subventions 2023

Association	Montant 2023	Montant 2022
Ecole de musique Chaussan Mornant	3 500€	3500 €
Association des familles	1 000€	1 000€
Coopérative scolaire	1 500€	1 500€
CJC		3 500€
Comac	600€	480€
Coopérative scolaire Classe découverte	2 960€	1 050€
Ukraine		2 500€
Maison médicale de garde		300€
Club des géranium	500€	
Total	10 060€	13 830€

Le conseil municipal précise qu'une demande de l'école concernant les sentiers botaniques est reporté au Conseil du mois de novembre.

Le conseil souhaite avoir des informations complémentaires.

Questions diverses

❖ Sytral

Madame Anik Blanc présente le nouveau plan de mobilité du Sytral et notamment l'amélioration pour les lignes du pays mornantais et de la vallée du Garon.

Il s'agit plus particulièrement des lignes 114 et 145 pour le territoire.

Il s'agit notamment de mettre en place :

- Une offre renforcée et restructurée
- Une meilleure connexion avec le métro B
- Une fréquence adaptée en heures de pointe comme en heures creuses

Toutes les fiches horaires sont disponibles sur carsdurhone.fr

❖ Point sur les travaux

Appel d'offre pour la rénovation énergétique

28 réponses sur les 10 lots. Il y a eu des réponses sur tous les lots.

La commission d'Appel d'Offres aura lieu le 16 octobre à 18h pour analyse des prix et négociation éventuelle.

Osmose

Le projet de Hytt architecture a été présenté à la commission de travail qui l'a trouvé très intéressant.

Nous prenons maintenant contact avec la DRAC pour l'associer au projet.

Un géomètre et un bureau d'étude structure vont être contacté.

La commune a signé avec Olivier Cuer pour qu'il soit AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage).

Clos des générations

Un travail a été fait avec Epora et la Copamo pour une analyse des 8 candidatures.
3 bailleurs sociaux ont été retenus pour la phase offre.

Prochain conseil municipal : 13 novembre

Séance levée à 22h30

